



Conseil régional

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013
 Rapport n° CR.114-13
 Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
 Annexe 16 – Logement

Fonctionnement

Chapitre 935 - Aménagement des territoires

Sous-fonction 54 – Habitat – Logement

Programme « Autres actions logement »

Action « Accès effectif aux droits »

Une action « Accès effectif aux droits » est créée et abondée de 0,1 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement de la section de fonctionnement.

Exposé des motifs :

Le droit au logement est mentionné dans de nombreux textes internationaux (comme la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la Charte sociale européenne) et est considéré, en France, comme découlant directement du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 qui déclare dans son article 10 que « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». Proclamé mais rarement appliqué, le droit au logement est progressivement devenu opposable juridiquement durant ces dernières années pour les personnes en situation difficile (SDF, travailleurs pauvres, femmes isolées avec enfants), puis pour toute personne éligible aux logements sociaux. Pourtant, force est de constater que devant la pénurie de logements sociaux disponibles (450.000 demandes en attente en Île-de-France), l'effectivité du « droit au logement » n'est toujours pas acquise.

Afin d'aider les publics qui sont exclus du parc locatif privé, et parfois même du parc locatif social, de nombreux acteurs se sont mobilisés afin de contribuer au relogement des plus précaires, à la captation de logements à loyer modéré ou au développement de l'hébergement d'urgence. Les acteurs qui agissent en la matière peuvent avoir des profils divers, à l'image des différents publics amenés à les solliciter. Ils sont parfois spécialisés dans l'accueil des populations jeunes, âgées ou discriminées en raison de leur couleur et de leur origine. Mais tous participent pleinement à donner au principe constitutionnel du « droit au logement » une effectivité bien réelle et méritent, à ce titre, d'être soutenues par la Région Île-de-France qui a fait de la lutte contre la crise du logement une de ses priorités.

En conséquence, il est proposée de créer l'action « Accès effectif aux droits » et de l'abonder à hauteur de 0,1 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.

Mounir Satouri